



La psychose doit cesser : les activités culturelles en milieu ouvert maintenant menacées

Par un mail du 3 avril 2026, les agents du SPIP 93 ont appris que la DISP de Paris « autorisait » une visite du Louvre, sortie culturelle organisée par l'antenne milieu ouvert du SPIP 93.

Si cette autorisation est donnée, ça n'est pas sans conditions. Ces dernières sont validées par la Direction du SPIP 93, à savoir que les personnes placées sous écrou (DDSE, SL et PE) ainsi que les profils dits « sensibles » ne pourront pas être orientés sur cette sortie culturelle.

La psychose déjà omniprésente concernant les activités en détention ou les PS culturelles en milieu fermé, contre laquelle la CGT IP se bat depuis son commencement, vient désormais planer au-dessus des activités culturelles des milieux ouverts d'Ile-de-France.

Quels risques ont peur de prendre les Directions concernant les personnes placées sous écrou ? Une évasion ? Alors même que ces personnes sont en liberté tous les autres jours de la semaine pendant leurs horaires de sortie ? Les personnes qui rédigent ces consignes savent-elles elles-mêmes ce qu'est un aménagement de peine sous écrou ?

Cette situation serait risible si elle ne venait pas, encore une fois, mettre à mal les missions du SPIP et les droits des usagers.

Qui sont ces profils sensibles ? Il devient complexe de suivre avec toutes les consignes illégales concernant les personnes étrangères ou le nombre croissant d'infractions ajouté à la liste de profils sensibles...

Rappelons que depuis 1986, sous l'influence de Robert Badinter, le Ministre de la Justice et de la Culture signait un premier protocole afin de favoriser l'accès à la culture aux personnes placées sous main de justice.

Le présent protocole Justice- Culture 2022-2027, dans ses principes directeurs même, indique « Les PPSMJ doivent pouvoir accéder à une offre culturelle de qualité, **bénéficiaire des dispositifs de droit commun au même titre que tous les citoyens**. Les actions et réalisations culturelles conduites par des professionnels expérimentés sont **largement encouragées** ».

C'est plutôt découragé que finit par se trouver l'ensemble des personnels travaillant en SPIP lorsqu'ils ont la volonté d'organiser une activité culturelle.

L'héritage de notre ancien Garde des Sceaux a décidément la vie dure en ce moment, que ce soit vis-à-vis du rétablissement des « QHS », la tentative d'assassinat du CSA SPIP ou la destruction organisée des missions d'insertion par la culture du SPIP.

La coordination régionale Ile-de-France de la CGT IP demande donc un retrait immédiat de ces consignes, qui ne sont pas en accord avec les missions du SPIP et qui relèvent d'une paranoïa généralisée de l'évènement médiatique hypothétique.

Il va sans dire que la coordination régionale Ile-de-France exige toujours le retrait de consignes illégales qui visent les personnes étrangères et l'ensemble des entraves à nos missions d'accès à la culture.

A Montreuil, le 13 mai 2026